

# Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022 - 20h00

## Compte rendu

L'An deux mil vingt deux, le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, Mme BOUILLEROT Céline, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, M. LEVREL Didier, Mme HUET Audrey, M. PESTEL Sylvain, Mme CRESPEL Cécile, Mme CRESPEL Laurine, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. Hervé TOSTIVINT, M. Christophe ALLÉE, Mme JOSSE Delphine

Absents excusés : M. DEMAY Sébastien a donné pouvoir à Mme ROUAULT Delphine,

Absents: M. HEUZÉ Fabien,

**Nombre de Conseillers en exercice : 19**

**présents : 17**

**Votants : 17 + 1 pouvoir**

Date de convocation : 31/10/2022

Secrétaire : Cécile LEMOINE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Céline LEMOINE en tant que secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 3 octobre 2022

1. Marché public « Etude diagnostic global réseaux et station d'épuration : Avenant n°1
2. Acquisition matériel de sport école des 7 loups
3. Mise en place d'un bail de chasse entre la commune et l'association de chasse MEDREAC/ST M'HERVON
4. Concours maisons fleuries 2022 : Détermination des prix
5. Tarifs municipaux 2023
6. Assainissement collectif : Prise en charge par le budget assainissement du coût des agents intervenant sur les réseaux EU et EP
7. SDE 35 : Rapport d'activités 2021
8. PLU Montauban de Bretagne : Avis sur projet de modification n° 4 du PLU
9. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
10. Questions diverses

#### Lecture et approbation du PV de la séance du 3 octobre 2022

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance.

Le procès verbal de la séance du 3 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### Marché public « Etude diagnostic global réseaux et station d'épuration : Avenant n°1 (DEL 2022-71)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-02 du 17/01/2022, le bureau d'étude NTE a été retenu pour la réalisation de l'étude diagnostic réseaux et station d'épuration. Le montant pour la réalisation de cette étude est de 29 676.00€HT soit 35 611.20€TTC. Les prestations énoncées au devis prévoyaient des levées topo pour 40 regards or il faut prévoir 180 regards pour que le relevé soit complet.

Les quantités initialement prévues étaient de 40 levées de topo pour 1 200.00€HT soit un prix de 30.00€HT par regard.

Un avenant est proposé pour la réalisation de 180 levées à 30.00€HT pour un montant total de 5.400.00€HT soit une plus value de 4 200.00€HT

Monsieur le Maire propose d'accepter l'avenant n° 1 d'un montant de 4 200.00€HT soit 5 040.00€TTC.

Montant initial du marché : 29 676.00€HT soit 35 611.20€TTC  
Montant de l'avenant n°1 : 4 200.00€HT soit 5 040.00€TTC  
Nouveau montant du marché : 33 876.00€HT soit 40 651.20€TTC

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 proposé ci-dessus pour le bureau d'étude N T ENVIRONNEMENT d'un montant de + 4 200.00€HT soit + 5 040.00€TTC

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **Acquisition matériel de sport école des 7 loups (DEL 2022-72)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'équipe enseignante de l'école des 7 loups relatif à une demande de matériel de sport et présente les devis :

-CASAL SPORT : Divers matériel sport (cônes, Haie de vélocité, matelas de gym, module plan incliné) :  
445.76€TTC

-NATHAN : Petit pont actigym : 349,00€TTC

Soit un total de 794.76TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'acquisition de divers matériel énoncé ci-dessus auprès de CASAL SPORT pour un montant de 445.76€TTC et auprès de NATHAN pour un montant de 349.00€TTC soit un total de 794.76€ TTC

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **Mise en place d'un bail de chasse entre la commune et l'association de chasse MEDREAC/ST M'HERVON (DEL 2022-73)**

Monsieur le Maire informe les membres présents d'une demande de l'association de chasse de MEDREAC/ST M'HERVON concernant la mise en place d'un bail de chasse.

Cette demande concerne les parcelles suivantes :

Section + n° parcelle	Contenance	Section + n° parcelle	Contenance
A 100	93a 05ca	C 105	23a 45ca
A123	6ha 51a 30ca	C 106	2ha 10a 70ca
A 124	32a 45ca	C 107	19a 70ca
A 125	27 ca	C 114	64a 25ca
A 126	3ha 83a 25ca	C 1017	37a 07ca
A 141	90a 10ca	F 776	2ha 78a 53ca
AH 72	9a 60ca		
AH 76	33a 70ca		
AH 87	50a 90ca		
AI 42	1ha 14a 30ca		
AL 126	2ha 14a 89ca		
C 104	38a 60ca		

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'émettre un avis sur la mise en place d'un bail pour les parcelles énumérées ci-dessus à compter du 01/12/2022

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'accorder le droit exclusif de chasse et de destruction des animaux nuisibles sur les propriétés énoncées ci-dessus

**DECIDE** de mettre en place un bail de chasse pour une durée de 9 ans à compter du 01/12/2022 et renouvelable par tacite reconduction, par période successives de même durée

**PRECISE** que les parcelles faisant parties de la ligne de chemin de fer (vélo rail) ne seront chassables qu'entre le 15 novembre et le 30 mars

**DE FIXER** un loyer annuel de 1.00€ symbolique

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer le bail de chasse se rapportant à cette décision

### Concours maisons fleuries 2022 : Détermination des prix (DEL 2022-74)

Madame Delphine ROUAULT, Adjointe au Maire, propose aux membres du Conseil municipal de fixer les récompenses attribuées dans le cadre du concours des maisons fleuries 2022 :

- 1<sup>er</sup> prix : 30 € + 1 trophée  
2<sup>ème</sup> prix : 25 € + 1 plante  
3<sup>ème</sup> prix : 20 € + 1 plante

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'accorder les récompenses mentionnées ci-dessus dans le cadre de la remise des prix du concours des maisons fleuries 2022 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'attribuer ces récompenses.

### Tarifs municipaux 2023 (DEL 2022-75)

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les tarifs à appliquer en 2023.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour/3 contre) :**

**DECIDE** de proposer les tarifs suivants pour l'année 2023 :

OBJET	TARIFS 2023 (en €)
<b>MAIRIE</b>	
Photocopie N/B (la page)	<b>0.20</b>
A partir de 50 photocopies N/B, la page	<b>0.10</b>
Photocopie N/B (la page) pour les associations	<b>0.05</b>
Photocopie Couleur (la page)	<b>0.50</b>
A partir de 50 photocopies Couleur, la page	<b>0.30</b>
Photocopie Couleur (la page) pour les associations	<b>0.40</b>
<b>CIMETIERE COMMUNAL</b>	
30 ans (pour 2 m2)	<b>180.00</b>
50 ans (pour 2 m2)	<b>285.00</b>
Mini tombeau avec cavurne (60 x 60) 15 ans	<b>Avec cavurne : 450.00</b>
Case columbarium 10 ans (avec plaque)	<b>510.00</b>
Case columbarium 20 ans (avec plaque)	<b>1020.00</b>
Case columbarium 30 ans (avec plaque)	<b>1530.00</b>
Jardin du souvenir (avec plaque)	<b>82.00</b>
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	
Inscription annuelle individuelle	<b>10.50</b>
Inscription annuelle familiale	<b>15.00</b>

Connexion internet : pour les abonnés à la Médiathèque 1 <sup>ère</sup> heure gratuite puis à la ½ heure	0.50
Connexion internet : pour les non-abonnés : la ½ heure	0.50
Impression Noir et blanc (la page A4)	0.25
Impression Couleur (la page A4)	1.00
<b>OBJET</b>	<b>TARIFS 2023 (en €)</b>
<b>SALLE DES SPORTS</b>	
Location salle	200.00 (acompte : 120 €)
Location horaire	4.20
<b>DIVERS</b>	
Podium (50 m2)	80.00 (sans montage)
Chaise, l'unité	0.40
1 table de 2 mètres avec 6 chaises	4.00
1 table de 4 mètres avec 12 chaises	8.00
1 table de 2.20 mètres avec 2 bancs	5.00
Barrières, l'unité	1.00
Droits de place, le ml (sans branchement électrique)	1.30
Branchement électrique forfait journalier	3.00
Occupation du domaine public (terrasse...), le m <sup>2</sup>	18.00
<b>PONT BASCULE</b>	
La pesée	6.00
Carte de pesée	7.00
<b>SALLES ANNEXES</b>	
Location horaire de salle (contrat annuel)- Hors association communale	4.20

<b>SALLE DES FÊTES (habitants de la commune)</b>		
<b>OBJET</b>	<b>TARIFS 2023 €</b>	<b>ACOMPTE 2023 €</b>
<b>Grande salle</b>		
Grande salle	160.00	96.00
Grande salle pour un repas (cuisine incluse)	230.00	138.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle	55.00	33.00
Grande salle pour bal/thé dansant	190.00	114.00
Grande salle pour belote/loto/théâtre	190.00	114.00
Chauffage pour location période du 1/10 au 31/03 (par journée)	100.00	60.00
<b>Petite salle</b>		
Petite salle	65.00	39.00
Petite salle pour un repas (cuisine incluse)	135.00	81.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle	32.00	19.20
Chauffage pour location période du 01/10 au 31/03 (par journée)	50.00	30.00
<b>Salle de détente</b>		
Salle de détente	60.00	36.00
Salle de détente pour un repas (cuisine incluse)	130.00	78.00
Chauffage pour location période du 01/10 au 31/03 (par journée)	50.00	30.00
<b>Cuisine</b>		
Cuisine	70.00	42.00
<b>Sous-sol</b>		
Sous-sol	50.00	30.00
<b>Vaisselle</b>		
Flûte	0.10	

dans la salle par couvert	<b>0.50</b>	
dans la salle par couvert (association de Médréac)	<b>0.30</b>	
hors de la salle par couvert	<b>0.90</b>	
Cafetière	<b>6.00</b>	
<b>OBJET</b>	<b>TARIFS 2023 (en €)</b>	
<b>Autres</b>		
Sonorisation	<b>40.00</b>	24.00
Sonorisation (associations)	<b>25.00</b>	15.00
Nettoyage par salle (grande salle/salle détente/petite salle/cuisine)	<b>60.00</b>	36.00
<b>SALLE DES FETES (habitants hors commune)</b>		
<b>OBJET</b>	<b>TARIFS 2023</b>	<b>ACOMPTE 2023 (location de salle)</b>
<b>Grande salle</b>		
Grande salle	<b>210.00</b>	126.00
Grande salle pour un repas (cuisine incluse)	<b>300.00</b>	180.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle	<b>90.00</b>	54.00
Grande salle pour bal/thé dansant	<b>250.00</b>	150.00
Grande salle pour belote/loto/théâtre	<b>250.00</b>	150.00
Chauffage pour location période du 01/10 au 31/03 (par journée)	<b>100.00</b>	60.00
<b>Petite salle</b>		
Petite salle)	<b>85.00</b>	51.00
Petite salle pour un repas (cuisine incluse)	<b>175.00</b>	105.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (été)	<b>40.00</b>	24.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (hiver)	<b>85.00</b>	51.00
Chauffage pour location période du 01/10 au 31/03 (par journée)	<b>50.00</b>	30.00
<b>Salle de détente</b>		
Salle de détente	<b>80.00</b>	48.00
Salle de détente pour un repas (cuisine incluse)	<b>170.00</b>	102.00
Chauffage pour location période du 01/10 au 31/03 (par journée)	<b>50.00</b>	30.00
<b>Cuisine</b>		
Cuisine	<b>90.00</b>	54.00
<b>Sous-sol</b>		
Sous-sol	<b>70.00</b>	42.00
<b>Vaisselle</b>		
flûte	<b>0.10</b>	
dans la salle par couvert	<b>0.50</b>	
Hors de la salle par couvert	<b>0.90</b>	
Cafetière	<b>6.00</b>	
<b>Autres</b>		
Sonorisation	<b>70.00</b>	42.00
Nettoyage par salle (grande salle/salle détente/petite salle/cuisine)	<b>80.00</b>	48.00

Pour la location des salles pendant deux journées consécutives, la deuxième journée sera facturée demi-tarif. Le montant de l'acompte à verser sera calculé en conséquence.

## Assainissement collectif : Prise en charge par le budget assainissement du coût des agents intervenants sur les réseaux EU et EP (DEL 2022-76)

Monsieur le Maire indique que les agents de la collectivité interviennent régulièrement sur les réseaux des eaux usées et pluviales et de la station d'épuration dans le cadre des travaux de :

- Nettoyage et entretien courant des réseaux d'eau usées et pluviales
- Nettoyage et entretien courant des dispositifs d'épuration et de stockage
- Vérification du bon fonctionnement du dispositif
- Réalisation des petites réparations
- Relevés réguliers

Les salaires des agents techniques qui interviennent sur ces tâches sont comptabilisés sur le budget principal de la commune, Monsieur le Maire propose qu'ils soient refacturés au budget annexe de l'assainissement à raison de 65H00 pour l'année 2021 soit un montant de 1 284.40€.

### Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTÉ** la prise en charge par le budget annexe de l'assainissement des salaires des agents qui interviennent sur des travaux réalisés au sein des réseaux eaux usées et pluviales et sur la station d'épuration

**CHARGE** Monsieur le Maire à procéder à la refacturation de la somme de 1 284.40€ au budget annexe de l'assainissement

## SDE 35 : Rapport d'activités 2021 (DEL 2022-77)

Monsieur Olivier Piedrière, Conseiller municipal, présente le rapport d'activités 2021 du Syndicat Départemental d'énergie 35. Les faits marquants en 2021, Signature du COT fonds chaleur sur le Pays de Rennes, signature du nouveau contrat de concession avec Enedis, Mise en service et inauguration de la centrale solaire de Guignen, Lancement de l'opération pilote « solarisons nos communes, Le SDE 35 lauréat du programme ACTEE 2, Mise en service et portes ouvertes citoyennes sur la centrale solaire de Bruz Pont-Péan, Rencontres de l'énergie, Inauguration conjointe station GNV et toiture solaire Biocoop à Tinténiac

### Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**PREND** acte de la présentation du rapport d'activités de 2021 du Syndicat Départemental d'énergie 35 (SDE 35).

## PLU Montauban de Bretagne : Avis sur le projet de modification n° 4 (DEL 2022-78)

Monsieur le Maire précise que la commune historique de Montauban de Bretagne a entamé une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En tant que Personne Publique Associé (PPA) au projet de modification du PLU et conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, la commune de Médréac peut donner un avis sur cette modification. Monsieur le Maire présente le projet de modification n° 4.

### Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**EMET** un avis favorable au projet de modification n°4 du PLU de la commune historique de Montauban de Bretagne.

## Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020 (DEL 2022-08)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Location nacelle pose guirlande	KILOUTOU	886.70€	18/10/2022
Location nacelle dépose guirlande	KILOUTOU	831.26€	18/10/2022
Travaux peinture logement locatif 8 Square des Lys	TOSTIVINT Y	9 666.92€	26/10/2022
Réparation copieur école des 7 loups	ASI	624.00€	03/11/2022

## Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 7 novembre 2022.

### Questions diverses

Monsieur le Maire indique que l'acte d'acquisition de bien (Propriété de Mme Troisenel) situé au 23 Rue Centrale doit être signé prochainement et fait part au conseil municipal du projet de revendre une partie de ce bien.

Un projet d'aménagement est présenté aux membres présents et après contact avec un architecte conseil, ce dossier sera soumis à délibération lors de la prochaine réunion du conseil.

Monsieur le Maire demande avis au conseil municipal pour les horaires de l'éclairage public.

Monsieur le Maire précise qu'un repas est organisé à Irodouer le dimanche 4 décembre 2022 au profit du Téléthon (repas sur place ou à emporter) ticket en vente à la mairie.

Madame Delphine ROUAULT indique que 70 colis vont être préparés pour les personnes ayant 75 ans et plus et qui n'ont pu participer au repas du CCAS

La remise des prix du concours maisons fleuries aura lieu le samedi 19 novembre à 11h00.

La récupération des jardinières de fleurs aura lieu le samedi 26 novembre et les commandes seront prises pour l'année 2023

Le recrutement d'un agent est prévu au sein des services techniques de la commune.

Madame Céline LEMOINE indique qu'une réunion est prévue le 18 janvier 2023 pour l'aménagement du site du Boisgesbert.

Monsieur Noël Pollet précise que les articles pour le bulletin municipal de décembre 2022 doivent être reçus au plus tard le 20/11/2022. Il précise également que 4 agents recenseurs vont être recrutés pour le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 inclus.

Monsieur Guillaume Pasquier indique que la tournée voirie effectuée avec la communauté de communes aura lieu le 6 décembre 2023.

Madame Cécile Crespel rappelle que le marché de Noël doit avoir lieu le dimanche 27 novembre 2022 sur la place de l'église, 20 exposants sont actuellement inscrits (70 % Médréaciens)

Madame Laurine Crespel indique que les élections du conseil municipal des jeunes aura lieu le 17 novembre 2022

### CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 5 décembre 2022 à 20h00